

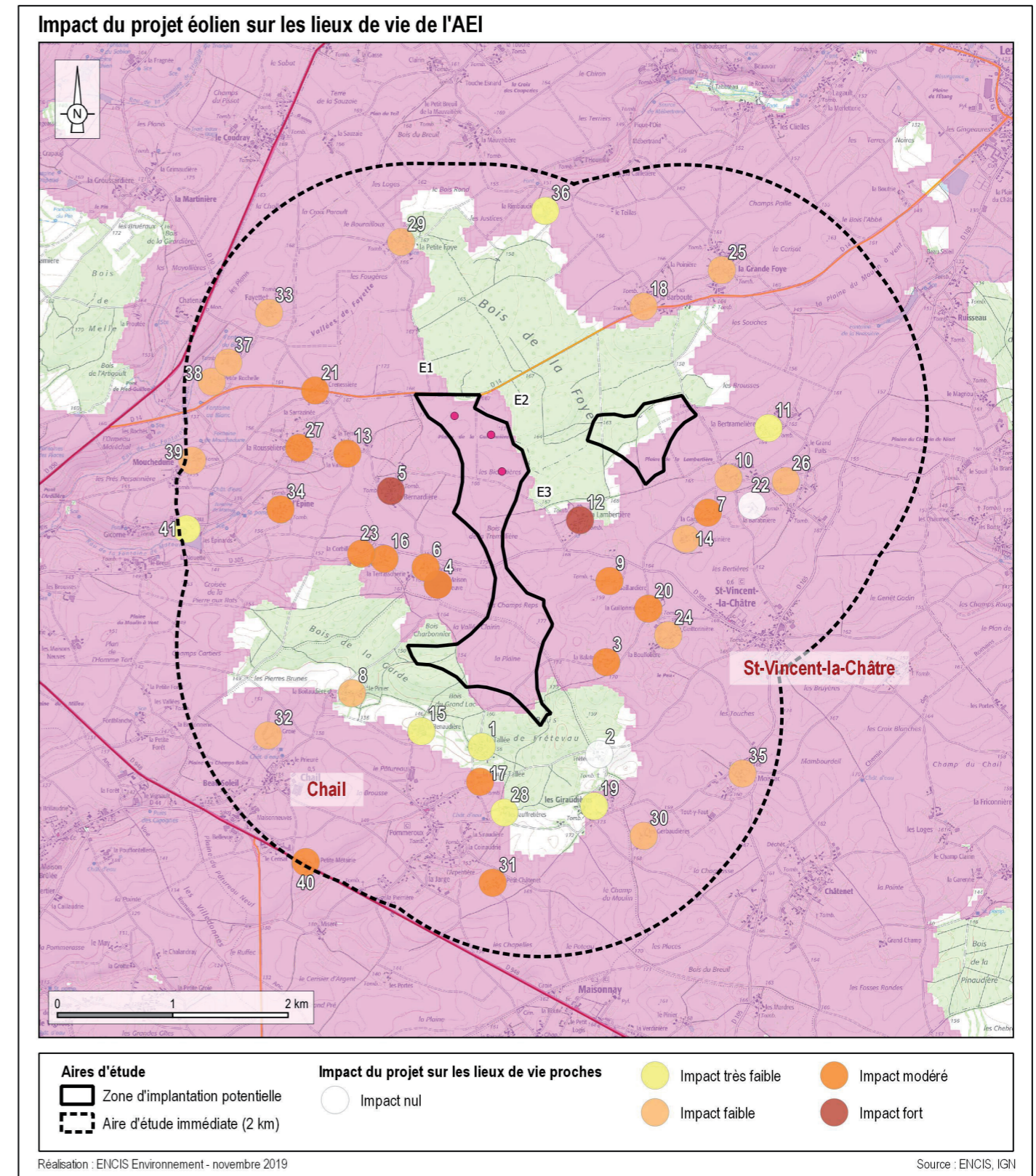
Hameaux proches

En dehors de ces bourgs principaux, quelques hameaux ponctuent le territoire. Il s'agit souvent de petits groupes associant habitations et bâtiments d'exploitation agricole. Les impacts sur les lieux de vie dépendent généralement de deux paramètres : leur éloignement relatif au projet et la présence ou non du végétal : trame bocagère, boisement ponctuel ou plus vaste comme le bois de la Foye au nord, ceux de la Garde et de Fréteveau au sud.

Parmi ces lieux de vie, deux sont sujets à un impact fort. Il s'agit des hameaux de la Bernardière (hameau localisé au n°5 sur la carte ci-contre) et de la Lambertière (hameau 12). Ces hameaux sont généralement enserrés dans une trame végétale relativement dense, ce qui atténue souvent la perception du projet depuis l'habitat même. Depuis les routes et chemins de dessertes ou à proximité immédiate des lieux de vie, les vues vers les éoliennes sont en revanche assez franches, notamment du fait de la proximité avec le projet («Figure 23 : Bloc paysager présentant le projet éolien, les aménagements connexes et les éléments paysagers de l'environnement proche.», page 222).

15 hameaux présentent des impacts modérés : La Balatrie (hameau 3), Maison Neuve (hameau n°4), la Braudière et la Terrassonerie (hameaux n° 6), la Gargoterie (hameau 7), la Gaillardière (hameau 9), la Valtière et la Terre Noire (hameaux n°13), la Sauvagère (hameau 16), la Haute Tallée (hameau 17), la Guillonnière (hameau 20), la Crenessière (hameau 21), la Corbillière (hameau 23), la Rousselière (hameau 27), le Petit-Châtenet (hameau 31), l'Epine (hameau 34), la Petite Métairie (hameau 40). Les visibilitées sont plus filtrées depuis le cœur de ces hameaux (habitations, jardins) mais des panoramas relativement proches (1 500 m à 3 000) et avec une prégnance assez importante des éoliennes sont observés le long des routes d'accès ou des lisières.

Les impacts ont été jugés faibles pour 15 hameaux : le Pinier et la Boitaudière (hameau 8), l'Artigault (hameau 10), la Limousinière (hameau 14), la Barboute (hameau 18), la Guitonnière et la Boufolière (hameaux n°24), la Grande Foye (hameau 25), la Martinière (hameau 26), la Petite Foye (hameau 29), les Gerbaudières (hameau 30), la Groie (hameau 32), la Fayette (hameau 33), Moissac (hameau 35), Bois-Joly (hameau 37), la Petite Rochelle (hameau 38) et Mouchedune (hameau 39). Même si des visibilitées ponctuellement importantes sont possibles à la marge de ces hameaux, les filtres visuels (haies proches, bosquets, bois de la Foye, de la Garde et de Fréteveau, etc) atténuent voire masquent les visibilitées. Le projet reste assez peu prégnant dans le paysage et ne modifie pas de manière significative la perception des structures paysagères initiales.



Carte 57 : Évaluation des impacts sur les lieux de vie de l'aire immédiate.